
PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX

Jeudi 24 novembre 2022

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2022

Délégation au maire : attribution logement n°01 - 5 Sur La Place

1. Appel d'offres : Engin communal
2. Assainissement : suivi du dossier Maîtrise d'Oeuvre
3. Location Atelier artisanal
4. Extinction éclairage public

Questions diverses :

- Suivi du chantier de renforcement de Très La Ville
- Point sur les commissions
- Point sur projet de fusion des écoles
- Bulletin Municipal « Echo des Couloirs »
- Date Cérémonie des Vœux

Informations diverses

Présents : Jérôme GRECARD (JG), Jean-Marc HENROTTE (JMH), Karine JEANTET-PROST (KJP), Pascale LOMBARD (PL), Anne MICHAMBLÉ (AM), Benoît COLLIN (BC), Isabelle HEURTIER (IH), Mickaël PONCET (MP) SYLVAIN DIONNET (SD).

Absents et Excusés : Karine JEANTET-PROST (KJP) dont pouvoir à Jérôme GRECARD
Claude PERRIER-CORNET (CPC) pouvoir à Isabelle HEURTIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HNEROTTE

Ouverture de la séance à 19h05

Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2022 :

(AM) demande à ce qu'une modification soit apportée : Point sur les commissions/Eau et assainissement remplacer commission Eau et assainissement par Syndicat Intercommunal des Eaux Haut Jura Sud

Le procès-verbal du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et deux pouvoirs (11 voix).

Délégation au maire : attribution logement n°01 - 5 Sur La Place

Le logement est attribué à Laetitia LAPRAND avec un loyer de 265 € + 70 € de charges du 01/11/2022 au 30/04/2023, (BC) rappelle l'urgence de la situation et la vétusté du logement.

1 . Appel d'offres : Engin communal

(JG) rappelle l'obligation de l'appel d'offre, la commission « appel d'offres » s'est réunie le lundi 21 novembre pour étudier les deux offres reçues sur le site officiel (CASSANI et CHEVILLARD). IH rappelle le contenu de l'appel d'offre.

6 entreprises ont consulté l'appel d'offre, seules deux ont répondu.

FOURNITURE TRACTEUR EQUIPE POUR DENEIGEMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE, FINANCE PAR CREDIT BAIL															
ENTREPRISE	MONTANT ACTE D'ENGAGEMENT EN € HT	MONTANT DE LA REPRISE DU MATERIEL	FINANCEMENT					NOTATION VALEUR TECHNIQUE SUR 30					OBSERVATIONS	CLASSEMENT	
			1er loyer	annuité	valeur résiduelle	Frais de dossier	Garantie et entretien	Description du matériel proposé et fiches techniques sur 35	Prix et propositions de financement sur 35	Délai de livraison sur 20	Service après-vente et prêt de matériel de remplacement sur 5	Proximité sur 5			Total note sur 100
Ets Chevillard Agn 1096 Grand Route 01630 SAINT JEAN DE GONVILLE	134 500,00 €	30 000 € TTC	30 000,00 TTC	5 échéancements annuels de 15 650,40 TTC 1ère à 12 mois	46,90% du prix de vente à 5 ans 62 677 HT	135,00	7 500 HT	35	35,00	20,00	5,00	5	100,00		1
Ets CASSANI DUBOIS 12 rue Donnel Zistel 25300 PONTARLIER	195 000,00 €	35 000 TTC	42 000,00 € TTC	40 596,26 € TTC	42 000 HT	0,00	9 500 HT	30,00	20,00	5,00	5,00	0	60,00	Le matériel ne correspond pas aux critères proposés dans l'appel d'offre (tracteur agricole)	2

JG apporte quelques précisions et précise que les Ets CHEVILLARD laissent les engins actuels à disposition de la commune tant que tout le matériel proposé dans leur offre n'est pas livré, le déneigement pourra donc être assuré si la proposition est retenue.

IH expose le principe de financement par crédit bail, détaille les éléments du tableau d'analyse des offres et rappelle l'échéance de 5 ans qui permettrait de renouveler et de maintenir un parc véhicule performant.

Le peu de réponses limite cependant les choix.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs la proposition du crédit bail 5 ans des Ets CHEVILLARD pour l'achat du tracteur et de ses équipements (saleuse, épareuse, pneus neige et reprise des équipements existants).

2. Assainissement : suivi du dossier de Maîtrise d'œuvre

SD expose les contenus de la première réunion avec le SIDEC (10/11) et Nicolas LEVERT, le SIDEC a agréablement surpris les membres de la commission présents par l'approche qui correspond à la demande de la commune et celle de Chlaué et qui propose l'accompagnement de la commune dans toutes ses démarches. JG précise que la commission devra cependant rester vigilante sur tous les points du dossier.

3. Location Atelier artisanal dans le bâtiment de la salle polyvalente

BC rappelle que M. GACHET (locataire actuel) libère l'atelier communal fin janvier et rappelle au conseil la demande de l'entreprise DG carrelage pour ce local de 200 m² afin d'y installer son activité professionnelle avec les impératifs de présence d'alimentation en courant triphasé, alimentation en eau et évacuation.

BC précise que le problème de la porte d'accès au local, limitée en largeur, n'est pas un obstacle et que l'accès par le garage du fond est suffisant pour le moment. Il serait néanmoins judicieux de prévoir une porte sectionnelle mais pas d'urgence dans l'immédiat. Le local, après visite par l'intéressé,

conviendrait à l'entreprise pour le moment et elle souhaiterait rentrer dans les locaux le 1^{er} février 2023.

La commission bâtiments mène en parallèle une réflexion sur le raccordement à l'assainissement de l'atelier communal.

JG précise que l'entreprise s'engage à ne pas entreposer de matériel à l'extérieur du bâtiment et qu'aucune pollution (visuelle et autre) n'est à craindre.

SD rappelle que ce serait l'occasion de se mettre en conformité assainissement pour l'ensemble du bâtiment (atelier communal) et rappelle également la demande de devis pour réserve serres et incendie, à réétudier.

La commission bâtiment rappelle qu'un loyer mensuel de 450 € + charges a été appliqué à Vadim NICOLET (dernier locataire au titre d'une activité professionnelle), et suggère une première proposition à 500 € + charges à débattre en conseil municipal avant l'entrée dans les locaux de l'entreprise DG Carrelage.

IH demande s'il n'est pas possible de faire un loyer progressif comme à la communauté de communes lors de l'installation d'une entreprise sur le territoire.

SD pose également la question du type de bail à établir : bail professionnel ou bail commercial ?

Ces deux derniers points seront étudiés par la commission bâtiments et seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Un accord de principe concernant la possibilité de location à dater du 1^{er} février 2023 sera proposé à l'entreprise en attente de délibération.

4. Extinction éclairage public

JG rappelle l'historique des délibérations du 6/02/2015 (extinction de 23 H à 5 H 30) validée le 25/09/2015 sur le village et la Serra, Désertin, la Dévia et la Burne restant allumés toute la nuit, et propose que les horaires soient écourtés : de 22 H à 6 H en hiver et ne plus rallumer à partir de mai.

Un tour de table est demandé :

PH interroge sur la question du déneigement qui se fait souvent de nuit.

MP propose de tout éteindre.

BC évoque le souci d'économie d'énergie et les habitudes prises par la population mais rappelle l'attention à apporter aux habitants qui « démarrent » tôt le matin en lien avec le souci du déneigement.

IH est favorable pour raccourcir les plages horaires mais rappelle les impératifs sécuritaires des écoliers et lycéens qui rentrent de nuit en période hivernale.

JMH est favorable à la réduction des plages horaires.

PL est favorable pour une réduction des plages horaires, et questionne sur la possibilité d'équiper certains secteurs de détecteurs de présence qui limiteraient les temps d'éclairage.

AM propose de supprimer à terme l'éclairage mais éviter de le faire brutalement pour une suppression progressive.

SD approuve la proposition de AM et adhère au souci de sécurité, il propose une information aux familles pour que les enfants soient équipés avec des gilets fluorescents.

JG supprimerait l'éclairage de début juin à début septembre, période durant laquelle il fait jour aux horaires de ramassage scolaire.

JG et BC rappellent l'historique de l'éclairage public et des obligations de l'époque qui ont complètement changé.

Proposition est faite de réduire les plages d'éclairage public avec une extinction de 21 H 30 à 6 H 30.

JG rappelle l'économie d'environ 2000 € depuis 2015, une étude concernant les économies liées à ces nouveaux horaires est prévue au printemps.

Coupure 21h : 8 pour, 1 contre JG + 1 abstention KJP

Rallumage à 6h30 : 8 + 2 pouvoirs + 1 abstention MP

Coupure : mai à août inclus à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Après délibération pour application au 1^{er} décembre 2022, le conseil décide l'extinction de l'éclairage public en période hivernale du 1^{er} septembre au 30 avril de 21 h le soir jusqu'à 6 h 30 le matin.

Le conseil décide l'extinction de l'éclairage public en période estivale du 1^{er} mai au 31 août.

Concernant l'éclairage des fêtes de fin d'année et pour rester cohérent avec cette délibération, il est décidé de ne pas installer les illuminations existantes et de mettre un sapin décoré vers l'épicerie, vers la mairie et à l'entrée du village côté La Pesse.

Questions diverses :

- Suivi du chantier de renforcement de Très La Ville

Le chantier est en cours et devrait être terminé semaine prochaine, la partie d'enrobé devant chez Mme Vuillermoz sera à la charge de la commune qui profitera de l'occasion pour effectuer quelques travaux de rebouchage sur la voirie de Taillat (coût : 2000 à 2500 €)

BC demande si les regards pour l'alimentation en eau des serres ont été faits (JG vérifie demain).

Point sur les commissions

Commission AFET : AM

Emilie et Vivien BLANC seront reçus avant fin novembre concernant le débardage à proximité de leur propriété.

AM fait part de sa surprise du fait que la commission n'ait pas été saisie en amont de l'organisation du balisage des sentiers raquettes après appel à la population, alors que ces sentiers sont gérés par la communauté de communes et que les cartes sont payantes.

JG s'excuse pour sa maladresse, ce point sera abordé en commission prochainement.

JG signale que les arbres gênants ont été abattus à la Burne.

VOIRIE :

JG fait part que la 3^{ème} commission ouverte dédiée au déneigement s'est tenue.

Par ailleurs, un travail concernant la réduction des factures énergétiques est mené avec une possibilité de groupement de commande d'énergie (diverses) avec d'autres communes. Une réunion est programmée en février pour l'hiver prochain.

JG informe qu'un courrier pour les travaux de voirie reportés de Taillat et l'Enversy a été envoyé aux intéressés.

Prochaine réunion ouverte : 16 décembre à 19 H.

COMMUNICATION :

AM propose que les habitants soient aussi informés par mail et CR sur le site de la commune ; la proposition sera étudiée lors d'une prochaine réunion de la commission communication et fera l'objet d'une réunion spécifique des conseillers.

BATIMENT :

BC : le coffret extérieur de l'épicerie est désormais en service.

Vu l'urgence sécuritaire du bardage de l'église (tôles arrachées) après le dernier coup de vent, la commission a engagé des petits travaux (600€).

Lecture du Courrier de M. Raphaël DESCHAMPS concernant le projet « salle paroissiale » qui demande pourquoi la commission consultative ne s'est toujours pas réunie suite à la première réunion publique de septembre.

Une réponse et une date seront proposées rapidement.

SIVOS :

- Point sur projet de fusion des écoles

IH et JG font part d'une réunion maires et présidents SIVOS concernés pour faire un point.

Une invitation du DASEN et de Mme la Sous-Préfète est programmée le 8 décembre 2022 : continuité du travail sur le volet scolaire à présenter, le projet des Moussières semblant pour le moment le plus économique, toujours la question de la crèche qui n'est pas possible aux Moussières vers la Pesse ?

Un projet de MAM aux Moussières et aux Bouchoux réduiraient considérablement les budgets du projet et permettraient de se recentrer sur le scolaire pour les communes.

Crainte concernant les postes d'enseignants. IH rappelle que les conseils municipaux devront certainement se positionner début d'année 2023 au plus tard.

- Bulletin Municipal < Echo des Couloirs >

Rappel d'IH concernant les articles de l'écho qui doivent lui parvenir pour le 10 décembre.

- Date Cérémonie des Vœux

Vendredi 20 janvier à 19h salle polyvalente

Informations diverses :

Aloïs Jeantet-Prost est à nouveau en stage avec Patrick.

Info grippe aviaire diffusé à la population.

Soirée raclette de l'APE le 26/11.

Marché de Noël salle polyvalente 10/12.

La commune est retenue par le PNRHJ pour une étude de la pollution lumineuse aux Vies Fourches.

Carte de remerciements de la famille Perrier-Cornet pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'occasion des obsèques de M Jacques Perrier-Cornet.

Opérations financières de fin d'année : dates limites : 19/12 pour les investissements, 12/12 pour les salaires.

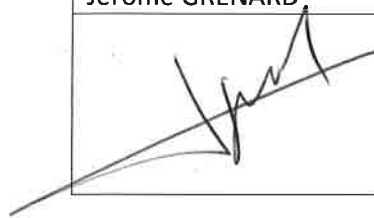


Date du prochain conseil : Jeudi 15 décembre 2022.

Une évaluation des commissions ouvertes sera faite début janvier.

Réunion COPIL de la Bienne le 5 décembre, SD représentera la commune.

Congé secrétariat de mairie du 23/12 au 30/12.

Clôture du conseil à 21H55

Le Maire, Jérôme GRECARD	Le Secrétaire, Jean-Marc HENROTTE
	
	

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2022

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2022- 066	Appel d'Offres : attribution pour fourniture d'un tracteur équipé pour le déneigement et les travaux d'entretien de la commune financé par un crédit-bail	Attribution à l'Entreprise CHEVILLARD AGRI - Reprise Unimog - Crédit-bail	11 voix pour dont 2 pouvoirs
2022-067	Extinction de l'Eclairage public	Le conseil décide l'extinction de l'éclairage public en période hivernale du 1er septembre au 30 avril de 21 h le soir jusqu'à 6 h 30 le matin. Le conseil décide l'extinction de l'éclairage public en période estivale du 1er mai au 31 août.	11 voix pour dont 2 pouvoirs

**Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022
(1 abstention : M. Claude PERRIER-CORNET)**